ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 28536

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes du mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) suite à l'annonce d'importantes baisses de financement pour l'année 2009. Les responsables de cette association nationale ont eu en effet connaissance du projet de suppression de la ligne budgétaire soutenant la promotion collective agricole, de celle concernant l'appel à projet sur l'attractivité et le développement durable des territoires ruraux et de celle permettant de financer les postes FONJEP agriculture nationaux et déconcentrés. La baisse annoncée de financement met en péril l'avenir de cette association ainsi que de la tête de réseau nationale qui assure la stabilité et le développement des activités pour l'ensemble des régions. Il lui demande donc ses intentions quant au financement du MRJC pour 2009.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est engagé depuis longtemps dans la voie du partenariat en apportant, de façon contractuelle, son soutien aux associations impliquées dans l'animation et le développement des territoires ruraux. Ce soutien a notamment pris la forme depuis 2005 d'une mobilisation des compétences associatives pour favoriser la diffusion et l'émergence d'initiatives en lien avec la loi relative au développement des territoires ruraux (LDTR). Le mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) a dans ce cadre bénéficié de financements. La LDTR parvient aujourd'hui à maturité. Par ailleurs, conscient des priorités d'intervention publique à établir dans un cadre de révision générale des politiques publiques et de ressources budgétaires de plus en plus contraintes, le ministère de l'agriculture et de la pêche entend resserrer ses interventions autour de priorités plus ciblées. Ainsi, les financements « animation et développement rural » du ministère de l'agriculture et de la pêche, tant au plan national que régional, non cofinancés par le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) vont disparaître en 2009. Ceux-ci concernent notamment la formation des acteurs ruraux, l'appel à projets « attractivité et développement des territoires ruraux » ainsi que les postes FONJEP consacrés à l'animation rurale. D'autres lignes budgétaires continueront cependant d'apporter un soutien aux associations intervenant dans le champ du développement agricole et rural. C'est notamment le cas du compte d'affectation spéciale du développement agricole et rural (CASDAR) dont le MRJC est déjà bénéficiaire. Par ailleurs, lorsque les actions proposées s'inscrivent dans le champ des mesures cofinancées par le FEADER, ces crédits européens pourraient être mobilisés par les délégations régionales du MRJC pour le financement de leurs actions.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Morisset
Circonscription : Deux-Sèvres (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28536
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE28536

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6456
Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9009